

Commune de REUMONT

59498



Carte communale



PLAN 1/1

Éléments constitutifs
du Plan de Commissaire (P.A.C.)
Art. R. 121-1
du Code de l'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**
D.D.T.M 59

Type Procédure : ELABORATION

Délibération du : 20/02/2011

Date mise à jour : 20/02/2012

par : 10000_000_000000_000000_000000

Echelle : 1 / 4 000 mms

Sources : Gestionnaires Servitudes

(S) Gestionnaire (P) Pdlp

Etat : 0000000000000000

Email : 0000000000000000

Légende

Limite communale

Batiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
Rivière de l'Erchin

Protection des Captages en Eau Potable
Captage d'Honnechy

AS1 P.I.
P.R.
P.E.

- P.I. = Périmètre de Protection Immédiate.
- P.R. = Périmètre de Protection Rapprochée.
- P.E. = Périmètre de Protection Éloignée.

EL7 Alignement
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

T7 Installations particulières à l'extérieur
des zones de dégagement.
Commune située dans les limites
d'un cercle de 24 km centré sur l'aérodrome de
Cambrai - Niergnies

INT1 Cimetière civil

**Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique
qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.**

